

La lettre

des élu.e.s communistes et apparenté.e.s du groupe

Nouveau Monde



Yolande Guinle, Marie Piqué, Mylène Vensentini,
Patrick Cases, Nicolas Cossange, Jean-Luc Gibelin, Serge Regourd

N° 21

Mai 2018

L'EDITO

LES ELU.E.S MANIFESTENT

Les élu.e.s de la délégation ont participé aux manifestations et rassemblements qui se sont tenus le 26 mai dernier. Nous avons fait le choix d'être dans les initiatives de proximité !

C'est cohérent avec notre engagement quotidien dans la politique régionale. Nous avons une place originale dans une majorité composite. Au-delà des prises de

positions individuelles, notamment lors des élections présidentielles, nous pesons pour que la politique régionale demeure un rempart aux mauvais coups gouvernementaux, que la Région soit une ligne de résistance aux reculs sociaux.

Nous intervenons sur de nombreux dossiers comme nous l'illustrons au fil de ces lettres mensuelles. C'est plus ou moins vi-

sible et spectaculaire !

Nous portons aussi la nécessité de l'articulation entre les choix politiques régionaux, les décisions notamment budgétaires et l'intervention citoyenne indispensable ! Nous avons besoin de ce contrôle citoyen lucide pour aussi faire la transparence entre les décisions nationales ou européennes et nos décisions régionales...



PLAN D'URGENCE POUR LES HOPITAUX 100 000 EMPLOIS !

La situation dramatique des hôpitaux en lien avec l'austérité entraîne une multitude de mobilisations de personnels, d'élu.e.s, d'usager.e.s. La recherche de rentabilité et la domination de la culture des marchés financiers sont à l'origine d'une grande souffrance tant des personnels, allant jusqu'au suicide, que des malades, allant à des surmortalités.

L'hôpital public ne tient qu'à un fil, celui du dévouement des personnels à leurs missions de service public. Les équipes sont épuisées. C'est tout un système qui dysfonctionne avec des soignants totalement débordés et à bout. Une récente note interne aux services du ministère de la Santé annonce, contrairement aux déclarations publiques de la ministre, qu'il existe bel et bien un nouveau plan d'économie de 1,2 milliards d'euros à prélever sur la masse salariale entre 2018 et 2022, soit l'équivalent de 30 000 postes sur 5 ans. L'hôpital public ne se relèverait pas de cette nouvelle cure d'austérité.

Il faut stopper ce désastre et exiger, sans attendre, un plan d'urgence pour l'hôpital.

Le plan régional de santé 2018/2027 a été l'occasion de confirmer toutes les réserves que nous avons régionalement. Ces plans poursuivent la politique de déstructuration de l'hôpital. Au contraire, il nous paraît urgent de répondre aux besoins de proximité de la population dans un maillage territorial comprenant

au moins un centre de santé public par bassin de vie en lien avec des structures de prévention et hospitalières publiques de proximité luttant contre la désertification médicale et le renoncement aux soins.

I - Des mesures peuvent être prises dès cette année.

A/ Création d'emplois et formations.

Il y a urgence à mettre en place un plan de création de 100 000 emplois et la titularisation de tous les contractuels...

Nous exigeons une augmentation de tous les quotas de formation et du numerus clausus pour la rentrée scolaire 2018 et donc des recrutements immédiats d'élèves et d'étudiant.e.s.

Il faut mettre un terme à la souffrance à l'hôpital des personnels et des malades, en redéfinissant de nouveaux critères de conditions de travail et de vie à l'hôpital et en donnant un vrai pouvoir aux instances de représentation du personnel.

B/ Moratoire.

Il faut un moratoire sur toutes les fermetures de services, ventes de biens fonciers et immobiliers, suppressions de lits, réorganisations, restructurations et partenariats public/privé. Ce moratoire doit permettre de prendre le temps d'une élaboration démocratique

Suite page 3

LE CALENDRIER

Mercredi 30 mai : Commissions sectorielles.

Vendredi 1 juin : Commissions sectorielles.

Judi 14 juin : Commissions sectorielles.

Vendredi 15 juin : Commission permanente.

Vendredi 22 juin : Assemblée plénière.

Judi 5 et vendredi 6 juillet : Commissions sectorielles.

Lundi 9 juillet : Exécutif.

Vendredi 20 juillet : Commission permanente.

A noter

Pour suivre l'actualité du groupe *Nouveau Monde*, visitez régulièrement les sites :

<http://nouveau Monde en commun.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/nouveau Monde en commun/>

Nouveau Monde

En commun : les élu.e.s écologistes, communistes, occitanistes, catalanistes et citoyens.nes

La Lettre des élu.e.s communistes et apparenté.e.s du groupe Nouveau Monde

En commun : les élu.e.s écologistes, communistes, occitanistes, catalanistes et citoyens.nes

**Lettre mensuelle des conseillers régionaux du groupe
Nouveau Monde, membres de l'ANECR.**

Directeur de publication : Jean-Luc Gibelin.

Comité de rédaction : les élu.e.s affilié.e.s à l'ANECR du groupe NM, Agnès Saurat et Julien Sueres.

Conception, réalisation et graphisme : René Granmont.

Crédit photos : Emilie Cabello et les pages Facebook.

PLAN D'URGENCE POUR LES HOPITAUX 100 000 EMPLOIS !

de l'évaluation des besoins et des projets médicaux en lien avec les organisations syndicales des personnels, les élu.e.s, les associations d'usagers.



C/ Desserrement de la contrainte financière.

- Le gel du remboursement des dettes, un audit sur leur cause. En fonction des résultats de l'audit, conversion en une dette à très long terme et à 0 % d'intérêt des emprunts contractés sur le marché financier, en les faisant reprendre par la Caisse des Dépôts et Consignations, et refinancer auprès de la Banque centrale européenne.
- Un collectif budgétaire sur la loi de Finance de la Sécurité Sociale 2018.
- Remboursement aux hôpitaux de la taxe sur les salaires et de la TVA.
- Renégociation du prix des médicaments achetés par les pharmacies centrales.

D/ Investissements.

L'hôpital a besoin d'un plan d'urgence d'investissements tant immobiliers que mobiliers, mais aussi en moyens techniques, scientifiques, numériques et médicaux.

II - Le plan d'urgence dans le cadre des PLFSS et PLF 2019.

A/ Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2019 pour son volet dépenses hospitalières.

- Aller vers la suppression des enveloppes fermées, avec dès 2019 un ONDAM d'au moins 4,5%.
- Suppression de la T2A pour la remplacer par un nouveau mode de financement répondant aux besoins et mettant en avant des critères d'efficacité sociale et non, comme le préconise la ministre, par une nouvelle manière de mise en concurrence, facilitant la privatisation.

B/ Pour le PLF 2019.

- Un plan d'investissements dans les hôpitaux.
- La suppression de la taxe sur les salaires et de la TVA dans les hôpitaux.

- Le financement des activités de formation et de recherche des CH par les budgets correspondant de l'Etat et un soutien à ceux des Régions.
- Une taxation temporaire des profits éhontés de l'industrie pharmaceutique.

III - Dès maintenant donnons à voir de réformes structurelles.

A/ Mise en débat d'une grande loi de santé publique.

Cette nouvelle loi devra avoir :

- un volet «hôpital» : suppression des GHT, remplacés par des coopérations volontaires, suppression des pôles et fonctionnement démocratique.
- un volet «soins de ville» avec la création d'un service public de soins primaires.
- un volet «psychiatrie».
- un volet «démocratie sanitaire» permettant la détermination des besoins et l'évaluation de leur satisfaction.
- un volet «numérique» au service des personnels et des malades, en adéquation avec les bouleversements scientifiques, technologiques et médicaux.
- un volet «prévention».

B/ Un plan de développement des formations des personnels médicaux et paramédicaux.

C/ Une sécurité sociale du XXIème siècle.

- la santé 100% sécu : le remboursement de tous les soins prescrits par la sécurité sociale à 100%.
- une cotisation du XXIème siècle avec deux volets (1) une cotisation sociale additionnelle, assise sur les revenus financiers des entreprises (dividendes, etc.) et (2) une modulation des cotisations entreprises pour les accroître en fonction de leur politique salariale et d'emplois, notamment contre celles qui suppriment des emplois et en matière d'égalité salariale femme/homme.

D/ Un pôle public du médicament pour lutter contre le pillage de l'assurance maladie par les multinationales.

E/ Une mobilisation de la formidable puissance de création monétaire de la BCE pour financer à 0% les investissements et dépenses de développement indispensables dans le système de santé – embauches, formation, recherche, équipements hospitaliers – à travers un Fonds européen de développement des services publics démocratique.



POUR L'EMERGENCE D'UN FRONT DE SOUTIEN AUX CENTRES DE SANTE

Comme en témoignent les nombreuses luttes qui se développent, l'hôpital va mal, même très mal ! Nous savons bien qu'il est victime des cures d'austérité à répétition que subissent l'ensemble des services publics depuis de nombreuses années. Face à cette véritable urgence sanitaire, à la souffrance au travail des personnels de santé, nous devons non seulement nous opposer de manière forte aux politiques ultra-libérales de ce gouvernement, mais aussi être force de proposition.

La médecine libérale est à bout de souffle, c'est une réalité, et un nombre croissant de personnes se rendent à l'évidence sur cette question. La marchandisation de la santé ne peut que continuer à créer des inégalités et de la souffrance.

Dans ce contexte de baisse des moyens, de difficulté de fonctionnement, de grogne des personnels

comme des usagers, les centres de santé sont plus que jamais une opportunité, à la fois, de répondre concrètement aux besoins de santé dans les territoires, mais aussi pour les élus, citoyens, partis politiques et collectifs d'être en mesure d'apporter des réponses aux problématiques de santé, autres qu'une libéralisation à outrance.

Dès le début du mandat, la Région a envoyé un signal fort en mettant en place un dispositif de soutien aux projets de création de maisons (MSP) ou de centres de santé (CSP) pluri professionnels (voir encadré). L'accent a été mis sur les centres de santé, avec notamment la mise en place d'un soutien beaucoup plus conséquent pour ceux-ci, l'aide régionale étant plafonnée à 130 000 euros pour un projet de maison de santé libérale et à 195 000 euros pour un projet de CSP.

S'engager pour la création d'un centre de santé, c'est s'engager

pour le développement d'un véritable service public de soins de premiers recours. C'est garantir l'accès de tous à la santé de proximité, peu importe son origine sociale. C'est apporter des solutions concrètes aux revendications de nombre de jeunes médecins généralistes, notamment les femmes, qui ne veulent plus travailler dans des conditions d'exercice d'une autre époque. Les centres de santé et la médecine salariale de proximité ouvrent de nouvelles perspectives pour nos territoires, chacun doit prendre ses responsabilités pour s'en emparer.

Dans le Lot, puis récemment dans le Tarn-et-Garonne, j'ai incité les citoyens qui m'ont interpellé à s'organiser, à créer des collectifs de lobbying, afin que les élus locaux soient alertés de cette opportunité que représentent les CSP. Parti de quelques camarades, le collectif Tarn-et-garonnais a rapidement été rejoint par nombre d'acteurs professionnels, syndicaux, asso-

SOUTIEN AUX PROJETS DE CREATION DE CENTRES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELS

Objectifs

- Favoriser le regroupement de praticiens médicaux et paramédicaux dans des structures facilitant l'exercice pluri-professionnel de la médecine ambulatoire (soins de 1er recours), la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients et la pérennisation de l'offre médicale de proximité.
- Maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale de la région dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations.

Bénéficiaires

Communautés de communes, communes, Communautés d'agglomération, établissements et organismes de santé à but non lucratif (établissements de santé et mutuelles).

Sont exclues : les métropoles, les communautés urbaines.

Territoires éligibles

Le territoire régional à l'exception des métropoles, des communautés urbaines et des quartiers et sites prioritaires de la politique de la ville éligibles aux fonds FEDER.

Montant

30% d'une assiette éligible plafonnée à 650 000€, aide maximum de 195 000 € par projet. Le taux cumulé d'aides publiques est plafonné à 80%.

Dépenses éligibles

- Travaux de construction neuve, acquisition et réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les professionnels médicaux et paramédicaux dont hébergement, honoraires de maîtrise d'œuvre.
- Mobiliers et matériels médicaux des centres de santé.

Tous les détails sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/Soutien-aux-projets-de-creation-de-maisons-de-sante-et-centres-35182>



ciatifs et politiques, dont plusieurs élus. Après deux réunions publiques où j'ai pu aborder la question des CSP et présenter le dispositif régional de soutien, une troisième est prévue fin juin avec le délégué national des médecins en centres de santé, Eric May. Il sera en mesure d'appuyer le collectif dans sa démarche et de préparer la suite, pour qu'aboutisse à terme ce projet d'un centre de santé départemental avec un nombre de médecins salariés suffisant pour couvrir tout le département. Au niveau régional, nous devons multiplier ce genre d'initiatives, les citoyens doivent s'emparer de cette question et la forcer dans l'agenda des élus. Seules les collectivités locales sont en mesure de véritablement porter un projet de CSP. Il est donc primordial, dans chaque département, que des collectifs s'organisent de manière à lancer le débat. Je profite de cette tribune, pour rappeler à tout un chacun que je suis disponible pour vous soutenir dans toute démarche visant la création d'un centre de santé. En lien avec le syndicat national des médecins de centres de santé, nous pouvons participer à l'émergence d'un véritable front régional en mesure de porter haut et fort les centres de santé. Rien n'est acquis, pas même notre santé. A nous de la conquérir !

Tel quel

INTERVENTION DE NICOLAS COSSANGE POUR MYRIAM MARTIN

Madame la Rectrice,

J'ai pris connaissance de votre refus d'octroyer un « mi-temps » à ma collègue, élue non-inscrite, Myriam Martin. Je me permets de vous écrire pour vous demander de bien vouloir revenir sur votre décision.

En effet, cette décision risque de compromettre fortement l'exercice du mandat de Mme Martin, présidente de commission et à ce titre pleinement engagée dans la gestion de la collectivité. Je ne me permets d'ailleurs pas de croire que c'est cet engagement dans une des seules majorités régionales de gauche de notre pays qui soit à l'origine de cette décision.

Ne doutant pas un instant que, dans vos fonctions de direction d'une administration pédagogique, vous êtes attachée au bon exercice du pluralisme de notre démocratie, j'attire votre attention sur les profondes difficultés que rencontrent les élu.e.s qui souhaitent poursuivre une activité professionnelle.

Vous n'êtes sans doute pas sans ignorer qu'aucun statut ne protège, ni n'accompagne les salariés et fonctionnaires qui exercent des responsabilités électives, en dehors de quelques dispositifs d'aménagements d'horaires. Au vu de la profession d'enseignante de Mme Martin et au vu du travail d'élue de conseiller régionale, qui plus est de la majorité, ce sont y compris les élèves qui seraient impactés.

Si c'est le manque d'enseignants qui vous pousse à prendre cette décision, soyez assurée de la détermination des communistes à exiger, au côté des syndicats, des moyens supplémentaires pour l'Education nationale.

Je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le 16 mai 2018

Nicolas Cossange

Co-Président PCF du groupe Nouveau Monde au Conseil Régional d'Occitanie

INITIATIVE INTERSYNDICALE CHEMINOTE

Invité à la tribune de la réunion publique organisée par l'intersyndicale des cheminot.e.s ce lundi 14 mai à l'espace Vanel à Toulouse, je me suis exprimé comme vice-président à la Région Occitanie sur l'avenir des trains en France et j'ai clairement posé les ambitions régionales pour le ferroviaire, réaffirmant par la même occasion mon engagement en tant

qu'élu communiste dans les choix politiques portés par la majorité régionale.

« Nous avons œuvré ici sur notre territoire pour une Convention TER de résistance, d'une durée de 8 ans, ce qui n'était absolument pas envisageable par la direction de la SNCF, il y a de cela un an, arc-boutée sur un étalon de 2 ans, comme

elle a su l'imposer dans d'autres régions. Ironie du sort, je reçois dans quelques jours au titre de la Région Occitanie, des mains de Franck Lacroix, le grand prix TER pour l'ensemble du travail autour de cette Convention ! Quand on sait avec quelle âpreté les négociations ont eu lieu toute au long de cette année 2017, c'est assez surréaliste !

Suite page 7

Focus

Extrait de l'intervention faite lors de la conférence de presse de présentation du Réseau Lio et de la gamme tarifaire TER ferré

"Un choix politique fort en faveur des mobilités"



Jean-Luc Gibelin Carole Delga



« Aujourd'hui nous présentons le Service Public Occitanie Transports, LIO, et je souhaitais réaffirmer quelques éléments autour du nom du Réseau. Il s'agit de concrétiser notre volonté de lien, notre volonté d'intermodalité, axe fort de la délégation que la Présidente m'a confiée. Au-delà, c'est la volonté de la Région de faire travailler ensemble les différents transporteurs qui sont ici aujourd'hui, et l'ambition pour les usagers, pour les ayant-droits au transport, de leur garantir une fluidité entre les différents modes qu'ils peuvent utiliser en Occitanie.

Enjeu de première importance pour l'égalité des territoires, le Service Régional des Transports repose à la fois sur le rail, sur le transport routier, mais aussi sur le plan régional des Pôle d'Échanges Multimodaux (PEM). L'articulation entre ces trois piliers constitue une des marques de la politique régionale.

J'ajouterai un mot sur les nouveaux carburants et les carburants propres en général, parce que c'est un chantier primordial. C'est vrai pour le rail avec des trains hybrides et la possibilité prochainement d'expérimenter des trains à hydrogène, c'est vrai pour les

transports routiers, avec des expérimentations dans plusieurs départements. Il s'agit bien de multiplier les types de carburants, ce qui montre que nous recherchons une efficacité et que nous ne sommes pas liés exclusivement à telle ou telle démarche, mais bien au contraire que nous sommes ouverts à de multiples solutions, comme le GNV, le bioGNV, voire le bioGNV Occitanie.

Nous sommes offensifs dans la recherche de tout ce qui rend possible la réduction de l'empreinte carbone et sommes dans le concret par rapport à l'objectif qui nous a été fixé. Je rappelle régulièrement cet objectif de Région à Énergie Positive, que nous traitons à travers la question des transports.

Un mot sur l'accessibilité : nous savons que nous aurons des difficultés sur le réseau ferré, ça n'est pas un secret, les PEM peuvent être le moyen d'améliorer cette accessibilité ainsi que la mise en place des transports de substitution, c'est un engagement fort de la Région. »



Suite de la page 6

Une convention de résistance donc, mais surtout de développement résolument optimiste du transport voyageur, avec une volonté sans faille de l'intermodalité. Je le redis, les annonces Spinetta relayées dans la foulée par le gouvernement ne sont ni entendables, ni tolérables et nous refusons, à propos de la disparition des lignes « 7 à 9 », qu'il soit question de « petites lignes », ce qui laisserait supposer qu'il y aurait donc des « petits territoires » où vivraient des « petites gens » !

Le fer de lance de ce gouvernement, c'est l'ouverture à la concurrence et donc une accélération de la mise en œuvre des politiques ultra libérales. Or nous refusons cette logique et rappelons à l'Etat, qu'en matière d'aménagement du

territoire, il convient qu'il assume pleinement sa mission première de gestion des infrastructures ferroviaires. Nous connaissons parfaitement la volonté de la ministre et du gouvernement de privilégier la casse des services publics.

Nous portons une politique régionale et des ambitions pour le ferroviaire aux antipodes de cela : protection et développement du service public, protection et développement du réseau ferré, augmentation de l'offre aux usagers et articulations avec d'autres activités.

La Région travaille sur les passerelles rail/culture, rail/tourisme pour des offres couplées, accompagne le développement de l'innovation comme à Alstom et soutient la filière nouveaux carburants. Le fret, grand perdant de l'ouverture à la

concurrence il y a quelques années, a toute l'attention de la Région, particulièrement à Sète et au Boulou.

Une chose est certaine : financer le rail, c'est financer la mise en œuvre de l'égalité territoriale, et cela relève uniquement d'un choix politique. Toute autre considération ne servirait que de prétexte fallacieux au démantèlement du service public. »

Jean-Luc Gibelin



Focus

ALLER PLUS LOIN SUR LES FRI ET MD

Dans le cadre de l'harmonisation des dispositifs d'aide aux communes, il a été proposé en 2017 de réviser les critères du **Fonds Régional d'Intervention (FRI)** et ceux des **Manifestations Diverses (MD)** afin de les mettre en adéquation avec les autres dispositifs et apporter des réponses plus adaptées, notamment aux petites communes. Pour l'ensemble du territoire, la Région a affecté en 2018 un montant global de 5 millions d'euros en FRI et 1,2 million en MD.

Concernant le pourcentage, il est pratiquement toujours appliqué un taux d'intervention de 30% (avec plafond de 21 000 € pour les dossiers FRI et plafond 4500 € pour les dossiers MD) sauf lorsque le porteur de projet sollicite une aide pour un taux d'intervention inférieur bien entendu.

FRI pour travaux : les bénéficiaires sont les communes de moins de 1 500 habitants.

FRI pour acquisitions : les bénéficiaires sont les associations loi 1901 et les communes seulement si l'acquisition relève d'un intérêt régional.

A l'exclusion des projets dont le budget global est inférieur à 2 000 € et les travaux de régie, voici une liste des dossiers éligibles, sachant qu'un seul dossier par porteur peut être retenu et qu'une commune aidée sur un exercice n'est plus prioritaire l'exercice suivant :

- Constructions, extensions ou travaux de petites rénovations (rafraîchissement) des bâtiments communaux : mairies, écoles, cantines scolaires, et leurs abords proches **uniquement** si aucune autre demande relative

à l'accessibilité ou relevant de la rénovation énergétique n'a été déposé à la DATRM.

- Travaux d'aménagement de locaux communaux pour installation professionnel médical.

- Travaux de rénovation du patrimoine : église et chapelle (non classées).

- Travaux de construction ou de rénovation d'équipement sportif.

- Travaux de construction ou de rénovation des locaux techniques municipaux.

- Travaux environnement : aire de compostage, borne électrique, cache container.

- Achat de matériel (essentiellement pour les associations) : informatique, audiovisuel, scénique, véhicule.

MD : les bénéficiaires, associations loi 1901 et collectivités locales déposent pour :

- Manifestations précises et ponctuelles d'envergure régionale ou départementale organisées sur le territoire régional (ne répondant pas aux critères des Commissions Sectorielles) ayant un côté qualitatif reconnu et un nombre de participants minimum de 2000 personnes.

A l'exclusion des projets dont le budget est inférieur à 2 000€, des projets de fonctionnement annuel ou programmation annuelle, des frais de participations à des événements, des fêtes votives et fêtes de la musique, sachant qu'un seul dossier pourra être retenu par porteur de projet sur un même exercice.

Agnès Saurat
chargée de mission de Jean-Luc Gibelin

PLAN LITTORAL 21 A VENDRES (34), LA MONTEE DES EAUX EST DEJA UNE REALITE

Dans le Golfe du Lion, la mer Méditerranée est une fausse calme et ses coups de mers, fréquents au printemps, peuvent être d'une rare violence. Depuis quelques années, les épisodes violents ont tendance à se rapprocher (décennaux quand ils étaient trentennaux) et les plages ne peuvent se reconstituer sans l'intervention humaine.

La montée des eaux de la Méditerranée (20cm au XXe siècle, dont 7cm ces 20 dernières années) est une réalité dont les premier effet sur les communes littorales commencent à se faire sentir. Loin de jouer sur les peurs, ce phénomène est la trame de fond de la réunion que nous avons tenu mardi 22 mai à la mairie de Vendres (34), commune touristique dont le littoral est en secteur protégé. C'est suite à la tempête, début mars dernier, que la municipalité de Vendres a sollicité l'intervention du Conseil Régional et de l'État dans le cadre du Plan Littoral 21, afin de l'aider à gérer la situation du littoral de la commune, fortement fragilisé.

Étaient présents le maire (Jean-Pierre Pérez, PCF), des élus et responsables de la mairie, le 1er vice-président de la Région, Didier Codorniou, des membres des services régionaux, la DREAL et un représentant de la préfecture (Plan Littoral 21).



Le maire a présenté les conséquences sur sa commune de la fragilisation du littoral qui sont de trois ordres :

– Sécuritaires : la dune de l'extrémité orientale du littoral (voir carte), fortement touchée par la tempête, empêche la submersion marine pour les communes de Vendres et Valras-Plage. Par ailleurs le rétrécissement de la plage pose des problèmes de circulation des secours en période estivale.

– Écologiques : à la différence des aménagements réalisées dans le cadre de la Mission Racine, le littoral vendrois est resté une zone naturelle et donc ne dispose pas d'équipements artificiels hormis ses dunes (à la différence de Valras-Plage et ses brise-lames). La mairie souhaite mettre les personnes et les biens en sécurité sans rompre avec sa logique de respect de la nature.

– Économiques : Avec plus de 15 000 places en camping, Vendres est une des communes du littoral héraultais accueillant le plus de touristes en saison estivale, attirés par la proximité d'une plage naturelle et générant des revenus pour la municipalité via une taxe de séjour forfaitaire.

Face à ces enjeux, les différents intervenants ont échangé sur les solutions qui peuvent être apportées et cofinancées, étant entendu que la commune de Vendres ne peut

intervenir seule. Si les représentants de l'État ont insisté sur le fait que le Plan Littoral 21 n'avait pas vocation à financer des nouveaux aménagements artificiels en mer (en invoquant l'aggravation prévisible des phénomènes violents et l'absence de dispositifs « infallibles » et pérennes), la Région a, quant à elle, affirmé son soutien à la commune sur les champs d'action qu'elle engagera dans le cadre du Plan Littoral 21. Étant élu dans le Biterrois, je regarderai de très près l'évolution de la situation aux côtés des élus de Vendres et de son maire.

J'en profite pour pointer les limites du Plan Littoral 21 :

– Un seul Plan pour l'ensemble du pays, métropole et outre-mer, alors que les enjeux diffèrent fortement selon les littoraux, ce qui se traduit par une seule enveloppe budgétaire à répartir entre les près de 13 000 km de linéaire côtier de notre pays. Pour rappel, notre Région, qui est celle qui investit le plus pour le littoral en France, a budgétisé 8 millions d'euros en 2018, pour 33 projets sur nos 220 km de côte, quand l'État n'intervient que pour 5 millions d'euros.

– Les aspects économiques et sociaux sont très peu pris en compte, alors qu'ils sont indissociables des enjeux écologiques. Pour prendre l'exemple du Biterrois, cela fait 40 ans que les efforts en matière de développement économique sont avant tout orientés vers le tout-tourisme, générant peu de redistributions aux communes comme aux habitants. Je prends souvent l'exemple voisin d'Agde, premier pôle touristique européen (en bénéfices générés) et à la fois bassin d'emploi sinistré (1er en taux de chômage en France métropolitaine) : le lien de cause à effet me semble plus qu'évident... Comment mettre en place un Plan Littoral qui, au vu des prévisions de montées des eaux, impactera à coup sûr l'économie touristique sans dans le même temps préparer la transition économique et industrielle des territoires ? Les collectivités locales ne pourront pas le faire sans un État organisateur.

– Pas de différences de traitement entre les communes ayant fait le choix politique de préserver l'environnement naturel et celles qui ont bétonné le littoral. A l'heure du développement du tourisme responsable, c'est un très mauvais signe envoyé à ceux, comme Vendres, qui ont été les précurseurs à une époque où la course aux profits faisait les Grandes-Mottes, les Valras-Plage, les Cap d'Agde ou les Carnon.

Nicolas Cossange



LA SANTE DANS L'AUDE

Le mois dernier, dans mon article, j'ai commencé à aborder le Plan Régional de Santé (PRS). Après Marie Piqué pour le Lot, à notre tour nous souhaitons alerter la population sur les dangers de ce plan. A Narbonne le 17 avril, nous avons organisés avec des communistes une conférence de presse sur le PRS. Il faut expliquer ce plan tant les citoyennes et citoyens que nous sommes ont été éloignés des décisions qui auront pourtant des répercussions concrètes sur nos vies.

Il est soumis à consultation dans toutes les régions de France. L'enjeu est énorme car il s'agit de définir des stratégies de santé pour la période 2018-2028, avec la mise en place de dispositifs opérationnels à 5 ans.

Le PRS est une création de l'Agence régionale de santé (ARS) en avril 2010, d'après la loi dite « Hôpital, patients, santé et territoire ». L'ARS est chargée de la mise en œuvre de la politique de santé de l'Etat dans la région. La nouvelle région Occitanie a donc son PRS dit de 2^{ème} génération pour s'adapter à la loi de santé de 2017.

Un des rôles de l'ARS est de moderniser et de rationaliser l'offre de soins et de veiller à la bonne gestion des dépenses hospitalières. Il est noté qu'il doit « apporter un bénéfice concret aux usagers du système de santé, en adéquation avec les besoins de santé régionaux ». On pourrait penser que les mots vont être suivi d'actes... Dans la réalité on voit bien que toutes les lois qui se sont succédées pour notre système de santé ont eu un effet contraire. Dans les hôpitaux, les EHPAD, la médecine de 1er recours avec les déserts médicaux, nous sommes face à de réelles difficultés pour assurer l'accès aux soins. Les conditions de travail des personnels, la prise en charge des patients se sont considérablement dégradées. Dans ce plan, il n'est fait aucune mention de la demande qui est montée fort lors des luttes revendicatives récentes : un emploi pour un résident.

On aurait pu imaginer que le fait de régionaliser aurait permis davantage de concertations. Bien au contraire, la loi a écarté des décisions les élu.e.s

locaux, les syndicats des personnels, les professionnel.le.s de la santé qui n'ont plus que des avis consultatifs. Nous regrettons que le PRS2 soit la continuation des projets et des plans précédents. Il en partage les politiques poursuivies, austérité budgétaire et privatisation. Il continue la même logique d'affaiblissement du service public et de développement du privé, jusqu'à en devenir prépondérant dans ce domaine où on sait qu'une véritable égalité territoriale et sociale de santé est fonction de la force du service public et des possibilités des collectivités locales de proximité. Dans son projet il est aussi noté : « réduire les inégalités sociales et territoriales ou au moins ne pas les aggraver » (tout est dans la nuance), puis, plus loin, « Il propose des actions soutenables y compris financièrement ». Macron a déjà commencé en réduisant de 2 milliards d'euros le budget alloué aux hôpitaux.

Je ne vais pas revenir dans mon article sur le Cadre d'orientation stratégique (COS) ou bien encore le Programme régional d'accès aux soins des plus démunis (PRAPS), mais plutôt sur le Schéma régional de santé (SRS). Il continue à préconiser et à soutenir les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sans faire mention des centres de santé. Alors que diversifier les modes d'exercices médicaux, permettre aux jeunes médecins d'exercer la médecine, en particulier la médecine salariée qu'ils ou elles souhaitent, développer un projet médico-social sur un territoire en partant des besoins et en s'appuyant sur l'expertise des élus.es locaux, seraient une véritable réponse humaine, démocratique aux besoins de santé primaire. Comment peut-on avoir des objectifs sans poser la question de l'emploi et de la formation et, à quelle échelle puisqu'une commission parlementaire fixait à 12 milliards d'euros le besoin national pour le financement des emplois ?

Il n'est fait également aucune mention dans ce plan, des transferts de financement d'actions dans le domaine de la santé vers les collectivités locales. Il pourrait y avoir un chapitre intitulé : Les dépenses de santé faites par les collectivités pour compenser les manques de la politique de l'Etat et de

son représentant, l'ARS. Déjà nous aurions un ordre de grandeur et donc un besoin clair de financement pour compenser, et, finalement, partir d'un bon pied avec ce PRS2. Et bien non, rien de tout cela. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le conseil départemental a émis un avis mitigé.

Un mot sur la télémédecine, terme qui m'était totalement inconnu avant la préparation de notre conférence de presse... Si vous cherchez sa définition : « Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales actuelles mais constitue une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui grâce à de la téléconsultation, télé expertise, télésurveillance ou télé assistance ». Il y a là un marché « juteux » et, il faut le dire, une envie que la télé-médecine remplace le professionnel de santé, puisqu'il n'y en plus dans certains territoires. Nous sommes donc inquiets à ce sujet. Le service public doit se donner les moyens d'assurer ses missions sans que l'humain avec des qualifications professionnelles reconnues et payées soit supprimé.

Enfin depuis juillet 2017, la coopération entre les établissements publics de santé de la région s'est renforcée avec la création du Groupement Hospitaliers de Territoire. L'ARS a arrêté le périmètre et la composition des groupements autour de territoires de santé soit départementaux, soit inter ou intra départementaux. Et voilà de retour l'application de la loi santé qui donne les résultats que nous subissons toutes et tous les jours en terme de satisfaction des besoins.

Nous souhaitons que ce PRS dans sa rédaction actuelle soit rejeté, qu'un nouveau PRS soit proposé et soumis, dans le cadre de la consultation réglementaire, à l'ensemble des assurés sociaux sous des formes diverses. Pourquoi pas par référendum ?

Mylène Vesentini

Je tiens à remercier pour cet article, Rémi et Alain qui m'ont fourni de précieux éléments.

MAJORITE REGIONALE ET PERSPECTIVES POLITIQUES

L'utilité du groupe Nouveau Monde et de sa composante communiste au sein de la majorité politique de la Région d'Occitanie a été démontrée par nos différents comptes-rendus depuis plus de deux ans maintenant.

La loyauté au sein de la majorité ne doit cependant pas interdire de se poser des questions pour l'avenir. J'ai déjà évoqué, pour ce qui me concerne, les difficultés de prendre la part souhaitée dans le processus décisionnel qui peut conduire à des moments de grande lassitude, du fait de la centralisation du pouvoir d'une part, et des terribles rigidités administratives d'autre part, les élus étant trop souvent réduits à une simple fonction d'enregistrement de décisions déjà prises, à moins de batailles épuisantes avec l'instruction menée par les services.

Au-delà de ces contingences, la période actuelle de contestation sociale face à la politique la plus libérale menée dans notre pays, conduit à s'interroger sur la dualité de notre position d'élus entre le dehors et le dedans du Conseil Régional. Dehors, nous manifestons aux côtés des syndicats comme la CGT, ou en ce 26 mai, des partis comme EELV, Génération.s, le

NPA etc... Dedans, nous gérons avec le PS et l'ancien PRG désormais unifié avec les radicaux de droite.

Un certain nombre des élus dont il s'agit ont appelé à voter Macron dès le premier tour des élections présidentielles, et c'est contre les décisions de ce même Macron que nous manifestons. Certes, il ne faut pas confondre politique nationale et politique régionale, les domaines de compétences sont distincts. Mais pour nos électeurs, il est probable que les échéances à venir, européennes en 2019 et municipales en 2020, exigent des clarifications.

Ma position, qui à ce stade, n'engage que moi, est non pas de remettre en cause notre accord politique au sein de la majorité régionale mais d'aborder explicitement ces questions et de sortir des non dits actuels.

Notre place dans la majorité devrait nous conférer un rôle dépassant celui de simples partenaires minoritaires. Au cours des dernières semaines, les personnes avec qui j'ai pu parler, en matière culturelle principalement, expriment beaucoup leurs attentes non prises en compte. Il en découle un sentiment d'insatisfaction entre ce que nous pourrions ou devrions faire par-

fois et que nous ne faisons pas. Souvent, hier encore, des acteurs culturels que je rencontre, s'imaginent que j'ai des pouvoirs pour faire aboutir une demande alors que dans la meilleure hypothèse, je ne peux être qu'un intercesseur.

Il est, en permanence, question de la rupture entre électeurs et élus et de la nécessité de restaurer la confiance. Mais au quotidien, je mesure les effets de cette rupture sans avoir les moyens d'y répondre... Il ne s'agit nullement d'un constat d'échec, mais de celui de difficultés qui peuvent et doivent être surmontées sur la base d'une prise de conscience, donc d'abord d'une expression publique auprès des lecteurs de cette lettre.

Serge Regourd



SUCCES POUR LA 1^{ERE} MATINEE D'INFORMATION EN DIRECTION DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le 16 mai dernier, 75 représentants d'associations sont venus participer à la première matinée d'information sur le thème de la lutte contre les discriminations, organisée à Toulouse par le Mouvement Associatif Occitanie en partenariat avec la région.

L'idée est partie du constat commun que nous avons fait avec le Mouvement Associatif en début d'année, que, malgré les nombreux besoins en la matière, encore trop peu d'associations ont décidé de s'emparer du dispositif régional mis en place l'an dernier. Il est donc apparu utile de faire un premier essai, en invitant un maximum d'associations à venir débattre sur les enjeux et l'importance de la collaboration avec les collectivités, et notamment la Région. Un essai transformé au vu du nombre de participants. Cette matinée a été l'occasion pour le Mouvement Associatif de revenir sur l'actualité qui touche au monde des associations, que cela soit au niveau des baisses de subventions ou encore des suppressions des contrats aidés. En parallèle à ce contexte de diminution de moyens, le constat est

fait que les problèmes en matière de discriminations sont loin d'être réglés dans notre région. Cette matinée m'a donc permis, d'une part, de renouveler l'engagement de notre majorité régionale en matière de lutte contre les discriminations, avec l'égalité des droits et la solidarités comme valeurs centrale du mandat actuel, mais d'autre part, de présenter en détail le dispositif régional de soutien aux projets de lutte contre les discriminations. Un bilan de cet événement sera fait très prochainement avec le Mouvement Associatif, mais nous pensons d'ors et déjà qu'il serait utile désormais d'essayer cette initiative sur le reste du territoire. Cela permettrait, entre autre, de venir au contact d'un plus grand nombre d'acteurs associatifs. Je vous tiendrai informé des avancées de ce projet et d'un éventuel calendrier pour les territoires.

Marie Piqué

Tous les détails sur le dispositif régional de soutien aux projets de lutte contre les discriminations sont disponibles sur le site de la Région

ECOLE REGIONALE DU NUMERIQUE DE LOURDES REMISE DES DIPLOMES

Je suis très heureuse d'être présente pour cette remise de diplômes, à titre personnel en ma qualité d'élue régionale résidant dans les Hautes-Pyrénées, mais aussi parce que j'ai l'honneur de représenter la Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, qui vous demande de bien vouloir excuser son absence parmi nous aujourd'hui.

Le numérique est présent partout, il touche tous les secteurs d'activités et est donc fortement pourvoyeur d'emplois. Forte de ce constat et compétente en matière de formation, d'emploi et de développement économique, la Région a donc décidé de créer en 2015 l'Ecole Régionale du Numérique, structurée non pas comme un établissement, mais comme un réseau de formations tenues dans chacun des treize départements. En effet, il était primordial de proposer une offre de formation innovante, de proximité et en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises locales et permettre aussi à des personnes peu ou pas diplômées d'accéder à une formation qualifiante, en l'occurrence ici à un titre professionnel de développeur de logiciel, de niveau Bac + 2, formation financée à 100 % par la Région.

Mais tout ceci n'a pu être possible que grâce à un travail de partenariat important et une réelle dynamique collective entre institutionnels (collectivités, prescripteurs, organismes de formation) et acteurs économiques (entreprises et demandeurs d'emploi).

C'est pourquoi, je tiens à remercier :

- la ville de Lourdes, qui en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région a permis l'implantation de cette école régionale du numérique dans local dédié, situé en centre-ville (en face de la médiathèque-cyber-base), qui a été équipé d'une connexion internet et du mobilier adéquat pour accueillir les 15 stagiaires.

- le GRETA, dont le savoir-faire et la qualité des prestations ne sont plus à démontrer, sélectionné suite à un appel d'offres et qui a fourni le matériel nécessaire, ordinateurs et logiciels, et a assuré la mise en œuvre de cette formation.

professionnelles manquant. La formation est terminée depuis peu et il est encore trop tôt pour évaluer réellement les sorties positives. Mais diplôme en poche ou pas, elles et ils ont toutes et tous des projets d'avenir en entrant soit directement en vie



- les prescripteurs que sont Pôle Emploi et la Mission Locale, liens directs et essentiels entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, qui ont porté ce projet de manière très efficace puisque plus de 100 candidatures ont été déposées dès les 15 premiers jours d'ouverture des inscriptions.

- les employeurs et entreprises contactés qui ont répondu favorablement pour permettre l'accueil des apprenants pendant les périodes de stages pratiques.

- enfin, et c'est bien pour eux que nous sommes réunis ici aujourd'hui, les stagiaires de cette première session qui s'est tenue d'avril 2017 à février 2018. Cette première promotion est constituée de 14 stagiaires, dont 3 femmes, stagiaires âgés de 19 à 49 ans dont 10 ont un niveau bac ou infra bac. Huit d'entre eux ont obtenu le diplôme, quatre une certification partielle et deux passeront le certificat de compétences

active, soit en poursuivant leur formation. Je tiens à saluer leur sérieux et leur ténacité durant cette formation longue, 1200 heures en centre et 350 heures en entreprise, qui était une première sur notre territoire.

Enfin, avant de laisser la place à la cérémonie officielle de remise des diplômes de cette 1ère promotion, j'ai le plaisir de vous confirmer qu'au regard du bon taux de réussite des stagiaires et des besoins en compétences exprimés par les entreprises du territoire, la Région a décidé de renouveler cette formation pour une 2ème session, de mai 2018 à avril 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Yolande Guinle
(Lourdes le 4 mai 2018)

Formation professionnelle

DERRIERE LES FUMIGENES, UNE AUTRE REFORME AVANCE !

La bataille du rail fait rage, cheminots, usagers, fonctionnaires de nos services publics essaient par la grève et les manifestations de renvoyer dans les cordes tous les uppercuts gouvernementaux portés contre notre fonction publique. Le combat semble truquer d'avance puisque le chef de l'Etat est dopé aux amphétamines de la presse bien pensante.

Derrière les fumigènes, une autre réforme avance sans bruit, presque sournoise, dans le silence complaisant des médias. Depuis la fin de l'hiver et le début printemps, nous sommes en train d'assister au dépeçage systématique de notre système de formation professionnelle.

Vendredi 25 mai, j'ai accompagné la vice-présidente en charge de la formation pour visiter l'Institut régional de formation des métiers de l'artisanat de Rivesaltes. Au programme : point presse et échange avec les organismes de formation.



Le CFA de Rivesaltes, au début de notre mandature, a connu de véritables difficultés financières. Des élu.e.s du groupe Nouveau Monde en Commun étaient intervenu.e.s auprès de la Région pour alerter sur la situation inquiétante de sa trésorerie. Il aura fallu l'éponge financière de l'institution pour remettre le CFA debout. Les choix économiques de l'ancienne équipe ont failli mettre KO l'établissement. Le redressement a laissé des ecchymoses persistantes sur les salari.é.es qui avaient dénoncés à l'époque des choix de gestion hasardeux. Les coups portés ont laissé des traces. Aucun point de suture ne suffira à refermer totalement les plaies. Mais cette année l'équilibre financier a été atteint.

Le direct asséné par la nouvelle réforme risque d'être fatal à l'établissement. Après la mise en pièce du code du travail, le gouvernement tombe à bras raccourcis sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage dans un texte fourre-tout. Il veut le faire voter rapidement. Dès sa sortie, les élu-e-s communistes ont interpellé la vice-

présidente du Conseil régional en charge de la formation. Celle-ci, lors de la conférence presse, a tenu à rappeler les principales mesures de la réforme sans entrer dans les détails :

- Le renforcement des liens avec les branches professionnelles : les branches détermineront le coût du contrat de chaque diplôme ou titre professionnel. Cette mesure risque de mettre en danger des formations territorialisées à faible effectif.

- La simplification des normes, véritable fourre-tout où la modulation de la durée du contrat passe de 450 heures à 150 heures et où le droit du travail des apprentis va être fortement réduit.

- La fin du pilotage de la carte des formations par les Régions risque, dans les territoires ruraux, de fragiliser le maillage des compétences. La fin de la carte, c'est la liberté totale d'ouvrir et fermer des centres et des sections et la mise en concurrence des offres de formations, notamment avec les lycées professionnels.

- Un financement par contrat fait peser un risque majeur en matière d'aménagement du territoire. L'impact de la réforme dans les Pyrénées-Orientales sera la fragilisation de 15 CFA et de 11 CFA concernés par des sections en sous-effectifs.

Et pourtant, en Occitanie, les résultats sont là avec un budget de 11 millions d'euros. Dès la rentrée 2017, des mesures ont été déployées pour optimiser la formation professionnelle. La nouvelle réforme du gouvernement risque d'hypothéquer tous nos efforts. Les entreprises de nos territoires ruraux risquent d'être mises en difficultés par une perte de compétence de la main d'œuvre qui handicapera fortement la reprise et la pérennité de celle-ci.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation actuelle, la formation est un enjeu de société important. Il conditionne l'avenir et l'essor économique de notre région, de notre pays. Les élu.e.s communiste sont persuadé.e.s qu'une réforme de fond est nécessaire. Nous partons de l'idée qu'un.e salarié.e ne sera jamais dans l'inactivité. Son parcours professionnel sera sécurisé, il oscillera entre temps de formation, temps de travail. il est urgent d'ouvrir un large débat. Nous ne pouvons pas laisser le secteur de la formation basculer dans la rentabilité aveugle et dans la concurrence destructrice. C'est les territoires et leur population qui en payeront le prix. Même si le temps de réaction est contraint, il faut initier le débat. Nous le ferons!

Patrick Cases